



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accidents

Question au Gouvernement n° 2255

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Madame le secretaire d'Etat aux transports, les chiffres de la securite routiere pour 1996 viennent d'etre rendus publics. Le nombre d'accidents et de tues a sensiblement baisse et nous nous en felicitons. Cela est a mettre a l'actif du Gouvernement et de votre departement ministeriel.

Quelles actions comptez-vous mettre en oeuvre dans le courant de cette annee pour poursuivre votre effort et ameliorer encore la securite ? Les pistes sont nombreuses, la route est longue, mais vous ne manquez surement pas d'idees. Merci par avance de votre reponse. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur Micaux, vous avez raison, les resultats de la securite routiere de 1996 sont encourageants. C'est d'abord le resultat d'un comportement plus raisonnable et plus responsable des conducteurs, particuliers ou professionnels. C'est egalement le resultat de l'action des associations, des collectivites locales et des forces de securite auxquelles il faut rendre hommage.

Toutefois, il faut rester modestes et ces resultats ne sauraient nous satisfaire, car une personne blessee ou decedee, c'est toujours une victime de trop.

Vous me demandez les axes de notre action pour 1997. Il ne s'agit certainement pas d'une action de reglementation. Les textes existent, il suffit de les appliquer fermement. Il s'agit donc plutot de poursuivre les actions qui font appel a la responsabilite des differents acteurs. Premiere piste: la modernisation de la formation des conducteurs pour laquelle une table ronde nous rendra ses conclusions au mois d'avril. Autres pistes: l'amelioration des vehicules en liaison avec les constructeurs, l'amplification de la collaboration avec les entreprises, puisque beaucoup d'accidents de la route sont des accidents de trajet au sens des accidents du travail, et la multiplication des efforts en matiere d'accidents sur les routes de campagne.

Pour ma part, je souhaite que de veritables reseaux departementaux de securite routiere mobilisent l'ensemble des acteurs qui travaillent au quotidien. C'est dans cet esprit que j'ai propose le lancement d'un concours national de securite routiere qui permettra de valoriser les meilleurs resultats et les initiatives les plus interessantes des entreprises, des associations ou des collectivites locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Madame le secretaire d'Etat aux transports, les chiffres de la securite routiere pour 1996 viennent d'etre rendus publics. Le nombre d'accidents et de tues a sensiblement baisse et nous nous en felicitons. Cela est a mettre a l'actif du Gouvernement et de votre departement ministeriel.

Quelles actions comptez-vous mettre en oeuvre dans le courant de cette annee pour poursuivre votre effort et ameliorer encore la securite ? Les pistes sont nombreuses, la route est longue, mais vous ne manquez

surement pas d'idees. Merci par avance de votre reponse. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur Micaux, vous avez raison, les resultats de la securite routiere de 1996 sont encourageants. C'est d'abord le resultat d'un comportement plus raisonnable et plus responsable des conducteurs, particuliers ou professionnels. C'est egalement le resultat de l'action des associations, des collectivites locales et des forces de securite auxquelles il faut rendre hommage.

Toutefois, il faut rester modestes et ces resultats ne sauraient nous satisfaire, car une personne blessee ou decedee, c'est toujours une victime de trop.

Vous me demandez les axes de notre action pour 1997. Il ne s'agit certainement pas d'une action de reglementation. Les textes existent, il suffit de les appliquer fermement. Il s'agit donc plutot de poursuivre les actions qui font appel a la responsabilite des differents acteurs. Premiere piste: la modernisation de la formation des conducteurs pour laquelle une table ronde nous rendra ses conclusions au mois d'avril. Autres pistes: l'amelioration des vehicules en liaison avec les constructeurs, l'amplification de la collaboration avec les entreprises, puisque beaucoup d'accidents de la route sont des accidents de trajet au sens des accidents du travail, et la multiplication des efforts en matiere d'accidents sur les routes de campagne.

Pour ma part, je souhaite que de veritables reseaux departementaux de securite routiere mobilisent l'ensemble des acteurs qui travaillent au quotidien. C'est dans cet esprit que j'ai propose le lancement d'un concours national de securite routiere qui permettra de valoriser les meilleurs resultats et les initiatives les plus interessantes des entreprises, des associations ou des collectivites locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Micaux Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2255

Rubrique : Securite routiere

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1997, page 1320

Réponse publiée le : 26 février 1997, page 1320

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 février 1997